



## Frais funeraire de ma mere

-----  
Par snoopy

bonjour maître

Je n'ai pas de contact avec ma mère depuis 2006, date à laquelle mon frère a influencé ma mère à vendre sa maison et la loger à côté . Cette transaction s'est effectuée en 2010 au bénéfice de mon frère qui a légalement racheté la maison et ma mère m'ayant versé la part de mon père décédé en 1992 et paie un loyer depuis cette date.

Elle est âgée de 89 ans et perd la tête peu à peu , et je me pose la question de savoir si j'ai le droit de refuser de participer aux frais funéraires . Elle possédait des livrets d'épargne. Mon frère a procuration sur tous ses comptes . Un ami m'a conseillé de demander à mon notaire de remonter d'un an les recherches sur ses comptes pour savoir si tout a été fait légalement pour son bien-être lorsqu'elle décèderait....

pourriez vous me conseiller sur les démarches éventuelles à effectuer.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire et de me répondre. Veuillez agréer mes respectueuses salutations.